

F. 123^v **Exemplum**. Add. du XIII^e s. Titre de seconde main dans la marge: ›*Quisquis hec verba sepius dicit nunquam flammis [sic] gebenne...* [fin effacée]‹. *Fuit nostris temporibus R. quidam clericus diligens ac sollicitus salutare matrem Domini nostri Ihesu Christi... requies vera vita perennis. Amen.*

F. Z^{r-v} bl.

Ms. L 307

DECRETA SEU STATUTA SABAUDIAE

Papier, 136 f., 28,5-29 × 20 cm
Duché de Savoie, milieu du XV^e s.

Filigranes, cahiers, foliotation : filigranes à la tête de bœuf (f. 1-34) : var. BRIQUET, n° 14961 (1440) et aux lettres assemblées I et P (?) (f. 35-136) : BRIQUET, n° 9518 (1439). Cahiers : VIII¹⁶ + IX³⁴ + XII⁵⁸ + X⁷⁸ + XI¹⁰⁰ + XIV¹²⁸ + IV¹³⁶. Traces de cirons. Réclames dans un encadrement. Foliotation d'origine à l'encre : 1-135, doublée et complétée par une foliotation en parallèle du XX^e s. : 1-136.

Mise en page, décoration : cadre de la justification à la pointe sèche : 19-19,5 × 12,5 cm, 34-41 longues lignes, 1^{re} ligne de réglure écrite. Cursive livresque d'une seule main. Allongement des hastes sur la 1^{re} ligne, quelques cadélures. Au début des chap., initiales sur 2-3 lignes non exécutées. Titres courants au recto indiquant le livre.

Corrections, additions : corrections contemporaines interlinéaires, marginales ou sur rasures. Manicules, «Nota», gloses et notes marginales devenant plus rares à partir du f. 28^v.

Reliure : du XV^e s., peau chamoisée jaunâtre mutilée sur ais de bois aux coins endommagés, fermoir central tombé, départ sur le plat sup. Au dos, 3 étiquettes de papier : en tête, pièce de titre de Jean Gremaud *Compendium statutorum Sabaudiae 1430*, en queue, 2 étiquettes superposées, celle visible porte la cote au pochoir L 307, XX^e s. Fonds de cahier internes constitués de languettes de parchemin. Contregarde sup. : fragment d'un acte sur parchemin, 28,5 × 20,5 cm, daté du 2.9.1435 dans lequel sont cités les syndics de Bourg-Saint-Christophe (Ain) ; contregarde inf. : fragment d'un acte notarié de 1435 collé côté texte.

Origine : duché de Savoie selon le contenu.

Possesseurs : (135^v) (signature illisible) ... *Maiores. In prosperum ducet omnia Deus. J'endure pour myeux*, milieu du XV^e s. (1^r) *Sum B. Mariae de Altaripa 1633*. Entré à la B.C.U. en 1848 : (1^r) cote au crayon L 307, XXI^e s.

Bibliographie : Catalogue Fribourg, 1855, p. 597, n° 51 ; WAGNER, Peter Falcks Bibliothek, 1925, p. 104, note 2 (sous une fausse cote) ; BRUCKNER, Scriptoria 11, 1967, p. 48 et note 15a.

F. 1^r-135^v **Decreta seu statuta Sabaudiae**. Capitula : ›*Tabula ad inveniendum omnem materiam in toto presenti statutorum libro*‹. F. 11^v bl. (12^r) ›*Compendium statutorum generalis reformationis Sabaudie*‹. Prologue : ›*Prologus*‹. [A] *medeus dux Sabaudie...* (13^r) Texte : [B] *onum ab omnibus appetitur...—... trigesimo indictione octava*. Colophon : ›*Laus tibi sit Christe. Quia explicit liber iste. Finito libro sit laus et gloria Christo. Deo gracias. Amen*‹. Statuts promulgués le 17.6.1430 par Amédée VIII, duc de Savoie ;

« editio princeps » à Turin par Johannes Fabri, le 17.6.1477 (HC 14050) : *Decreta Sabaudiae ducalia* ; éd. en fac-similé par Gerhard IMMEL, Glashütten/Taunus 1973 (*Mittelalterliche Gesetzbücher europäischer Länder in Faksimiledrucken* 7), f. 1^r-165^v. Aux f. 103^r-104^r, 2 chap. absents de l'éd. insérés après le chap. 4 du livre 3 : ›*Sequitur de feudis, homagiis, emphiteosibus, comissionibus et echeytis...*‹ (103^v) [P]*luribus fratribus vel filiis seu liberis fratrum...—... locum sibi vindicante.* ›*Sequitur mulier exclusa a domo et habitante paternis libera est a homagio...*‹. [S]*i qua mulier fuerit per dominum cuius pater ipsius mulieris...—... (104^r) esse censemus.* Pour l'invocation finale, voir FOERSTER, Sur quelques notices, p. 66.

F. 136^{r-v} bl.

Ms. L308

OTTO VON PASSAU

Papier, 312 f., 29 × 21 cm

Rhin supérieur, 2^e moitié du xv^e s.

Filigranes, cahiers, foliotation : filigranes à la couronne : de loin PICCARD I, n° I 326a (1445-1447), var. BRIQUET, n° 4641 (1444). Cahiers : 26 VI³⁰⁸. Traces de réclames. Foliotation à l'encre de Jean Gremaud : 1-19. 19. 20-305, corrigée et complétée au crayon : I-III. [1-19.] 19bis. [20-305.] 306-308, xx^e s.

Mise en page, décoration : réglure à la mine de plomb, justification : 19-20 × 14 cm, 25-28 lignes sur 2 col. de 6-6,5 cm, 1^{re} ligne de réglure écrite. Bâtarde d'une seule main. Rubr., titres et soulignements en rouge. Allongements à cadélures des hastes montantes sur la 1^{re} ligne. Au début des chap., initiales sur 2-3 lignes rubr. ; en tête des 24 discours, initiales rouges sur 4-5 lignes. Illustrations non exécutées au début des 24 discours (f. 6^r, 10^v, 15^r, 22^r, 28^r, 35^r, 41^v, 48^v, 59^r, 66^v, 73^v, 95^v, 139^r, 148^r, 160^r, 169^v, 183^r, 193^v, 205^v, 215^v, 248^v, 260^v, 275^r, 290^v).

Corrections, additions : corrections contemporaines interlinéaires, marginales ou sur rasures. En haut du f. 1^r, (rouge) *antequam sis memor*, xv^e s.

Reliure : du xv^e s., veau brun sur ais de bois estampé à froid de filets et de fers, 2 fermoirs tombés, départ sur le plat inf. Contregardes de parchemin.

Origine : Rhin supérieur selon le dialecte.

Possesseurs : (305^{va}) DANIEL MEIGER accompagné d'armoiries, xv^e s. ; un Daniel Meyer, de Fribourg, épouse en secondes noces, dans les années 1520, Anthonie Falck, fille de l'avoyer Peter Falck, mais ses armoiries sont différentes, voir Alfred d'AMMAN, « Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises », dans : *Archives héraldiques suisses* 1920, p. 31-32. (305^{vb}) *Dyß büch gehort Wilhelm Tachs*, xv^e s. ; il s'agit très probablement du fils de Jacob Tachs, de Strasbourg, reçu bourgeois de Fribourg en 1474, voir BÜCHI, Peter von Molsheim, p. 229, note 3 ; ce dernier ex-libris a été recouvert au xv^e s. par un texte illisible. (3^{rb}) Texte du xv^e s. caviardé. (contregarde sup.) *Ig. Gady (A N° [vide] 45 s. hz. [= hasard] à un ancan le 28 mars 1810* : ce ms. ne figure pas dans le catalogue de la bibliothèque d'Ignace Gady (1760-1848) (B.C.U., ms. L1563). (III^v) *Au Chan. Fontaine 1815. Ce Manuscrit est de 1386. Ce sont des instructions chrétiennes auxquelles l'auteur (Otten de Passowe de l'ordre de S. François à Bâle) a donné*